

Mairie de FUBLAINES  
24, Rue Alphonse Cabon  
77470 – FUBLAINES –

Tél : 01.60.25.80.00  
Fax : 01.60.25.40.93

### REGLEMENT CANTINE

Les enfants qui déjeunent à la cantine sont sous la responsabilité et l'autorité du personnel communal chargé de ce service. Ce dernier s'efforcera de rendre ce moment agréable, mais votre enfant devra également respecter quelques consignes élémentaires pour le bien être de tous :

- Les enfants sont tenus d'être polis, discrets, de se tenir correctement à table et de s'adresser avec respect au personnel. Le chahut ou la non observation de ces principes pourra amener le personnel à un avertissement à l'enfant dissipé ;

- après 3 avertissements : carton jaune : les parents recevront un courrier
- au 5<sup>ème</sup> avertissement : carton rouge : l'enfant sera exclu de la cantine

**1 semaine.**

- Il est demandé à chaque enfant d'avoir une serviette de table marquée à son nom. Un aménagement est prévu pour son rangement.

- Les absences prévisibles doivent être signalées la veille avant 09 heures 30 par un mot glissé dans la boîte aux lettres prévu à cet effet dans la cour d'école. Faute d'information, le repas vous sera facturé, il est de même le premier jour d'absence pour cause de maladie ou d'empêchement soudain. **Attention**, même en cas de grève, l'absence d'un enseignant n'entraîne pas obligatoirement l'annulation du repas des élèves concernés.

- Il est possible d'inscrire un enfant à la cantine que quelques jours par semaine à condition que ce soit toujours les mêmes jours tout au long de l'année.

- Si pour une raison quelconque un parent devait venir chercher un enfant durant ce service, une décharge lui serait demandée.

- Le règlement s'effectue aux dates mentionnées sur la carte de règlement et uniquement à ces dates.

- Soit auprès du secrétariat de Mairie.

- Soit dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, à l'intérieur de l'école.

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Nous comptons sur votre compréhension pour nous aider à gérer au mieux ce service.

